



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mars 2021

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (MOBILITE)

La modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Conches, consistant au remplacement de la compétence «Transports de proximité non scolaires » par la compétence «Autorité Organisatrice de la Mobilité ». Elle pourra ainsi organiser des services publics de transport, de covoiturage, de location de vélo, etc...

TRANSFERT DE LA CONVENTION PASSEE AVEC PRESENCE VERTE DU CCAS A LA COMMUNE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dissous le 31 décembre 2020, participait pour les personnes non imposables sur le revenu et vivant seules, aux services de téléassistance mis en place avec Présence Verte dans le cadre d'une convention passée en 2018. La somme était de 8 € par mois et par abonné.

Le conseil municipal est d'accord pour reprendre cette convention de partenariat dans les mêmes termes et autorise Monsieur Le Maire à signer celle-ci.

DEVIS DEMOLITION CHEMINEE DU BATIMENT SERVANT A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Cette cheminée, dont le manteau n'existe plus, s'abîme et des morceaux tombent sur la toiture. Il est décidé de la supprimer et de reboucher son emplacement sur le toit. L'offre de 1350 € ht de la société FORGET d'Ajou pour ces travaux est acceptée.

VENTE D'UN CHEMIN RURAL A CALAIS

Une partie du chemin rural n°7, sis, Calais, située entre 2 parcelles appartenant au même propriétaire, n'est plus utilisée par le public. Ce riverain souhaiterait l'acheter.

Le conseil municipal, constate la désaffectation de cette partie du chemin rural n°7 à Calais et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du Code rural. Il est demandé à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique pour ce projet.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Approuvés à l'unanimité. Les chiffres de la trésorerie et du président du CCAS concordant, les comptes sont approuvés comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent à 1280.13 € contre 2 290 € de recettes soit un **excédent** pour l'exercice de **1 009.87 €**, cumulé avec celui de 2019, soit **1 155.96 €**, ce qui fait un total de **+ 2 165.83 €**.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU COMMERCE

Approuvés à l'unanimité. Les chiffres de la trésorerie et du président du commerce concordant, les comptes sont approuvés comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent à 747.57 € contre 7 000 € de recettes soit un **excédent** pour l'exercice de **6 252.43 €**, cumulé avec celui de 2019, soit **263.95 €**, ce qui fait un total de **+ 6 516.38 €**.

Section d'investissement : les dépenses sont de 5 762.07 €, les recettes sont de 6 206.02 € soit un **excédent de 443.95 €**. Le report du déficit de 2019 est de **5 706.02 €**, **ce qui fait un résultat cumulé de - 5 262.07 €**. La dépense correspond au remboursement du capital de l'emprunt.

Solde de clôture : les deux sections confondues, le résultat global cumulé est de **+ 1 254.31 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU COMMERCE

Le résultat de fonctionnement 2020 de 6 516.38 € sera affecté en 2021 à la section d'investissement pour 5 262.07 €, pour couvrir le déficit de cette section et la différence, soit +1 254.31 € sera reportée comme excédent effectif en fonctionnement.

VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE

Approuvés à l'unanimité. Les chiffres de la trésorerie et du président du commerce concordant, les comptes sont approuvés comme suit :

Section de fonctionnement : les dépenses de l'année s'élèvent à 478 028.52 € contre 512 670.51 € de recettes soit un **excédent** pour l'exercice de **34 641.99 €**. **Avec l'excédent de 2019 de 122 366.18 €, le résultat cumulé est de + 157 008.17 €**.

Section d'investissement : les dépenses sont de 103 486.62 €, les recettes de 39 713.48 € soit un **déficit de - 63 773.14 €**. Avec le report du déficit de 2019 de 18 346.05 €, le **résultat cumulé** est de **- 82 119.19 €** auquel s'ajoute le solde négatif des restes à réaliser de **- 17 890 €** (41 760 € en dépenses et 23 870 € en recettes), le solde final est donc de **- 100 009.19 €**.

Les opérations réalisées sont principalement : remboursement du capital de l'emprunt, travaux à la boulangerie (isolation, fenêtres), à la mairie (murs, sols et mobilier), à l'école (murs, fenêtres, jeu extérieur), à la salle des fêtes (extension), installation de bouches d'incendie. Les recettes sont le fonds de compensation de tva, la taxe d'aménagement, l'affectation du résultat 2019, et la subvention pour les radars pédagogiques.

Solde de clôture : les deux sections confondues, le résultat global cumulé est de **+ 74 888.98 €** avec un solde de restes à réaliser pour 2021 de -17 890 €, ce qui ramène le résultat à **+ 56 998.98 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU BUDGET COMMUNE

En 2021, le résultat de fonctionnement 2020 de + 157 008.17 € sera affecté à la section d'investissement pour 100 009.19 € afin de combler le déficit correspondant de cette section et il restera 56 998.98 € en section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES

Bouches et poteaux incendie : Les derniers hydrants ont été installés à Mare La Ville, aux Asniers et aux Nibels.

Radars pédagogiques : mis en service à Sainte-Anne.

Fait au Fidelaire, le 25 mars 2021

